Programme de formation préparatoire
Permis Am

PRÉREQUIS :

Avoir 14 ans minimum

Avoir obtenu l'ASSR de niveau 1 ou 2 ou l'ASR

OBJECTIF :

Avec le permis AM vous pouvez conduire dès 14 ans un cyclomoteur en toute sécurité. Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues : Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation Se familiariser avec ce type de véhicule

APTITUDES :

Séquence 1 :

Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.
Durée : 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de : permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ; faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2.

Formation à la conduite hors circulation.

Durée minimale : 1 heure

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :
les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur ; leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Programme de formation préparatoire
Permis Am

Séquence 3.

Apports théoriques (code de la route).

Durée : 30 minutes

la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ; les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle : positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ; franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4.

Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non Page 1/3 dans la circulation Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité…).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.

Choisir la position sur la chaussée Franchir les différents types d'intersections et changer de direction

Séquence 5 :

sensibilisation aux risques.

Durée minimale : 1 heure

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Si les conditions le permettent, cette séquence est collective.

Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite définit à l'article R. 211-5 du code de la route.

Programme de formation préparatoire
Permis Am

Cette séquence vise à : informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ; informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes : les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ; les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ; les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ; les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ; la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ; la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ; l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

COMPÉTENCES :

La formation théorique préalable au passage du permis AM

La formation théorique préalable au permis AM est validée par l'obtention de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de premier niveau (ASSR 1), de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de second niveau (ASSR 2) ou de l'Attestation de Sécurité Routière (ASR).

Pour tout connaître de la préparation et de l'examen des ASSR ou de l'ASR, consultez notre page dédiée à l'ASSR.

Les différentes étapes de la formation au permis AM !

La formation est assurée par une auto-école ou une association socio-éducative et dure au minimum 8 heures. On y apprend à connaître les règles générales de circulation et de sécurité routière et à partager l'espace routier en respectant sa sécurité et celle des autres.

La formation se déroule en 5 séquences :

Séquence 1 : échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes) ;

Séquence 2 : formation à la conduite hors circulation (1 heure minimum) ;

Séquence 3 : Code de la route (30 minutes) ;

Séquence 4 : formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum) ;

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (1 heure minimum).

La formation à la conduite (séquence 2 + séquence 4) dure au minimum 6 heures.

Durée :

Programme de formation préparatoire
Permis Am

- Conduite A (théorie + pratique) : 8h00

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MOBILISÉS :
L'établissement met à disposition de l'élève les moyens pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation. Pour l'enseignement théorique, les cours sont dispensés dans un local agréé et équipé de matériels et supports pédagogiques adaptés et/ou sur le plateau hors circulation.
Pour l'enseignement pratique, les véhicules et remorques utilisés sont tous réceptionnés pour l'enseignement de la conduite, assurés, régulièrement entretenus et offrant le meilleur niveau de sécurité.
Les formateurs sont tous titulaires du diplôme d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que de l'autorisation administrative d'enseigner en cours de validité.

MODALITÉ D'ÉVALUATION :
Contrôle continu

DÉLAIS D'ACCÈS :
La formation prend effet le jour de la signature du contrat, pour une durée de 7 mois. Le calendrier de formation est établi par l'établissement en concertation avec l'élève, en fonction de leurs disponibilités respectives.
EDOF/CPF : Toute demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne, au plus tard, dans les 15 jours calendaires avant le 1er jour de formation.
Toute demande préalable de prise en charge par le Pôle Emploi, au plus tard, dans les 3 semaines avant le 1er jour de formation.
TARIFS :

- FORMATION UNITAIRE 400€ TTC
- FORFAIT 400€ TTC

ACCESSIBILITÉ :
L'accessibilité aux personnes en situation de handicap peut être garantie sous réserve que nous puissions adapter la prestation à vos besoins spécifiques.
Merci de nous consulter pour envisager ensemble les modalités d'adaptations pour la formation.
Contact : M. Clément Gratacap – contact@aude-permis.com – 04 68 27 24 91

Mise à jour le 02/10/2026 VERS 2.1

Programme de formation préparatoire
Permis Am

POUMES LEZIGN-A1AN
65 Georges Clemenceau - 11200 LEZIGNAN - Tél : 04.68.27.24.91 - email : contact@aude-permis.com
EURL audepermis com - Siret : 52527121900061 - APE : 8553Z
TVA Intra : FR72525271219 - Agrément n° : E1801100060 - Numéro de déclaration d'organisme de formation : 76110140211 délivré par la Région Occitanie